

Visé par une enquête préliminaire concernant l'emploi de ses filles, le sénateur du Rhône, qui a été auditionné mercredi par les policiers, aurait aussi fait travailler son épouse.

Michel Mercier était-il à la tête d'une véritable PME familiale ? Entre 2003 et 2014, le sénateur (MoDem) du Rhône a fourni un revenu à ses deux filles en leur accordant des emplois d'attachées parlementaires. La justice, qui s'interroge sur la réalité des prestations fournies, enquête pour savoir si cette situation relève du détournement de fonds publics.

C'est dans ce cadre que l'ancien garde des Sceaux et ses filles ont été entendus mercredi par l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales (OCLCIFI), à Nanterre (Hauts-de-Seine), comme nous le révélions jeudi. Il s'agissait d'une audition libre, c'est-à-dire hors de la contrainte d'une garde à vue.

Selon « le Canard enchaîné », Michel Mercier a aussi embauché son fils au conseil départemental du Rhône qu'il présidait en 2007. Mais les investigations se sont récemment élargies à d'autres membres du cercle familial. Selon nos informations, il s'agit de vérifier si, outre deux de ses enfants, le sénateur du Rhône a recruté son épouse Joëlle comme collaboratrice, sur une période encore plus longue, allant de 1995 à 2009, et, si oui, dans quelles conditions. Toutes proportions politiques gardées, le dossier Mercier ressemble beaucoup à l'affaire Fillon, le fameux Penelopegate, qui fit basculer la campagne présidentielle. Dans un cas comme dans l'autre, enquêteurs et magistrats s'efforcent de vérifier l'effectivité du travail de terrain censé avoir été dévolu aux épouses.

Son épouse aurait été sa collaboratrice de 1995 à 2009

L'affaire Mercier a commencé le 2 août. Ce jour-là, « le Canard enchaîné » révèle que l'élu a employé l'une de ses filles, Véronique, dans des ministères et au Sénat de 2003 à 2012, ainsi que son autre fille, Delphine, pour un temps partiel au Sénat de septembre 2012 à avril 2014 pour un salaire mensuel brut de 2 000 euros. Le jour même, lors d'une audition devant ses pairs de la commission des Lois au Sénat, l'intéressé riposte, protestant alors de sa bonne foi. Il insiste sur la légalité d'une telle pratique, effectivement assez répandue chez les parlementaires avant que la loi sur la confiance dans la vie politique (encore appelée loi sur la moralisation de la vie publique) soit votée mercredi dernier, justement le jour où Michel Mercier était discrètement entendu par l'OCLCIFI.

Lors de cet interrogatoire, celui-ci aurait insisté sur l'effectivité du travail de ses proches, son épouse étant chargée selon lui de faire le lien avec sa terre d'élection dans le Rhône. Il n'a pas donné suite à nos messages hier. Rattrapé par la polémique sur l'emploi de ses filles, ce proche de l'éphémère ministre de la Justice François Bayrou a dû renoncer à sa nomination au Conseil constitutionnel. Celle-ci avait pourtant été publiée au « Journal officiel ». « Je considère aujourd'hui que je ne pourrais pas siéger avec la sérénité nécessaire », a indiqué Mercier dans un communiqué. Rejetant toute « intention frauduleuse », il a choisi de conserver son poste de sénateur.